

Approuvé par la CPNEF
le 23 avril 2009

CPNEF du 26 /03/2009

COMPTE RENDU

Collège Employeurs :

Syndicat de l'Architecture : Mme Françoise GROSHENS, MM. Jean-François CHENAIS, Jacques PUISSANT, Jean-Pierre BARRANGER, Boualem BELLEMOU;

UNSFA : MM. François PICHET, Jean-Michel DRESSE, Edmond CEZARD, Claude BRANDON, Patrick JULIEN.

Collège Salariés :

SYNATPAU CFDT : M. Alain HENAU

CFTC : M. Yassin BOUAZIZ

FO : MM D. MODAINE

CGT : M. Michel MANIER

Excusés :

Mme Odette BAULMGARTNER (UNSFA)

M. François DUDILIEUX (CFE-CGC-BTP)

Président : M. Jean-François CHENAIS

Vice-président : M. Alain HENAU

Secrétaire : M. François LE VARLET

Point 1 de l'ordre du jour : Approbation de l'ordre du jour

- 1 - Approbation de l'ordre du jour
- 2 - Approbation du compte rendu
- 3 - Compte rendu d'activité de la présidence
- 4 - FORS présentation de l'Etude sur la branche et la GPEC (11 heures)
- 5 - Dossier formation AMO
- 6 - Questions diverses

Conclusion :

L'ordre du jour est approuvé, avec une question diverse soulevée en point 2 : ventilation du versement des prises en charge OPCA.

Point 2 de l'ordre du jour : Approbation du compte rendu de la réunion du 12/02/2009

Conclusion :

Le compte rendu de la CPNEF du 12/02/2009 est approuvé.

Sur la prise en charge des contrats de professionnalisation, la note de Nadine GUET, recevra-t-elle une réponse ?

CFTC : S'était-on positionné sur le partage des sommes financées par l'OPCA? L'enregistrement n'indique pas de décision d'envoi de courrier, ce point est mis en questions diverses.

3ème Point de l'ordre du jour : Compte rendu d'activité de la présidence

Il n'y a pas beaucoup de remontées sur l'enquête de l'OMPL, 300 réponses ont été enregistrées.
Un employeur aurait protesté contre la consultation directe de ses salariés.

La CPNEF enregistre la décision d'effectuer une dernière relance.

Pôles de compétence :

A l'assemblée générale du Pôle Languedoc-Roussillon, des licences pro locales ont été mentionnées.

Pôle de compétence Ile de France : Un tiers du budget de formation de la DAPA a été demandé. Au sein de ce pôle existe une ambiguïté, car ce Pôle se situe en tant qu'organisme de formation.

Ce Pôle est à la fois une association et une entreprise, à la fois acteur et en charge de la sélection. En principe les Pôles sont proposeurs de formations. La DAPA finance actuellement des organismes de formation.

Il va falloir rappeler notre éthique au risque d'être critiqué. La CPR est présente au Conseil d'administration, il lui revient de rappeler l'éthique de la CPNEF.

En Bretagne, c'est le CREPA, organisme de formation, qui gère le Pôle.

Le GEPA Atlantique gère le Pôle Pays de Loire.

Les CPR manient-elles des fonds ?

Non, mais la CPNEF peut intervenir. C'est la Commission Nationale qui valide les démarches.

Etude CRT en Ile de France : Nous avons été saisis par le Conseil Régional d'Ile de France, organe politique, pour une étude interpro autour des publics fragilisés.

Cela montre que les CPR ont des actions à mener et qu'il existe un déficit de communication.

Questions Diverses : Contrats de professionnalisation

Le débat sur la détermination du financement OPCA en coût pédagogique de la formation (15€/h) et le total de la prise en charge horaire (25€/h) en contrat de professionnalisation.

La question qui crée débat est celle de la répartition entre la partie destinée à l'entreprise et celle destinée à l'organisme de formation, l'entreprise ne percevant qu'exceptionnellement la partie qui lui est destinée.

L'OPCA n'effectue aucun contrôle sur la destination de ces fonds.

La position des organisations présentes est demandée :

Syn. d'arch. : Est favorable au respect de l'accord.

UNSA : Même position pour le respect de l'accord.

CFTC : Propose l'application stricte au second semestre, ce qui laisse le temps de se rapprocher des organismes de formation.

Conclusion :

Une lettre va être adressée à l'OPCA, qui rappelle le deuxième alinéa de la note de Nadine GUET qui faisait suite à la demande de Y. BOUAZIZ au cours du Conseil de gestion du 21 novembre 2008.

Point 4 de l'ordre du jour : Présentation du rapport FORS sur la branche

Monsieur Damien BERTRAND présente le rapport déjà remis à la CPNEF par le Bureau d'études.

Méthodologie : 3 outils : Entretiens, recueil et analyse des données, enquête auprès d'entreprises et acteurs de 5 régions différentes.

Cette enquête confirme certaines questions sur les effectifs de la branche : IONIS 35 500 ; OPCA 35 200 et INSEE 42 800.

L'OPCA enregistre près de 10 000 entreprises, soit des effectifs proches de 4 salariés par entreprise.

La profession est jeune et se féminise (+ de 50% de salariées)

La distinction avec les maîtres d'œuvre n'est pas possible pour le moment.

L'offre de formation est mal identifiée par les entreprises ou les salariés.

Cependant 8 469 stagiaires se sont formés en 2006, 16% des formations pour 9% d'effectifs des professions à l'OPCA. Les plus grosses structures et plus grosses régions se forment le plus.

Le manque d'adhéquation entre formation initiale et métier est un constat.

Les besoins en formation, les stratégies, les métiers qui se forment le plus.

La méconnaissance de l'offre, les obstacles et censures divers existent.

Pour mieux répondre aux besoins de formation, cinq enjeux et pistes de réflexion sont proposés :

- **1/ La question de la territorialisation de l'offre et du développement des pôles de compétences**
- **2/ L'amélioration de la connaissance des dispositifs et de l'offre de formation (« référent formation »)**
- **3/ La structuration d'outils à destination de ceux qui sont en charge de la gestion des emplois et des compétences**
- **4/ La hiérarchisation des priorités thématiques au regard des besoins et de l'offre existante**
- **5/ La visibilité et la valeur ajoutée des diplômés non architectes en question**

Cette conclusion fait la transition avec la pause de midi.

Reprise de séance

Réflexion sur les conclusions à tirer de ce rapport.

Les difficultés statistiques ont été bien identifiées, les productions de l'INSEE ne progresseront sur la branche que si elle dépasse 50 000 salariés, or elle ne dépasse pas 42 000.

La question d'un élargissement se pose, avec une politique d'ouverture : urbanisme, architecture intérieure, paysage.

Il est proposé de constituer un panel servant de base à une enquête récurrente, composé d'au moins 400 entreprises, il serait prudent de viser 1000 entreprises qui donnent leur accord pour répondre à ces enquêtes qui permettent de communiquer avec la branche.

La participation de FORS semble utile à la définition des entreprises et définir en commun les axes de son travail

Il est convenu de transmettre ce dossier à la sous commission

L'actualisation d'un document fondé sur des chiffres de 2006 et la présentation par Damien Bertrand aux CPR qui en font la demande.

Conclusion

- 1- Sur la présentation de l'étude aux CPR : Il est décidé de faire venir FORS dans les régions et de saisir l'opportunité pour inviter plus de personnes intéressées.
- 2- Sur le panel : l'objectif est d'avoir une photographie immédiate de la profession, sans décalage dans le temps, à monter en partenariat.

Il faut aussi écrire la GPEC en se donnant des objectifs pour septembre, des sondages de la branche seront effectués par des mini-colloques régionaux.

La sous commission politique de formation(GPEC) est composée de :

Alain HENAU, François DUDILIEUX, Odette BAUMGARTNER et Françoise GROSHENS

Elle se réunira le 29 avril 2009 à 9h30 (réunion annulée par la CPNEF le 23/04/2009)

Ordre du jour de la prochaine réunion du 23 avril 2009 :

- 1 - Approbation de l'ordre du jour
- 2 - Approbation du compte rendu
- 3 - Compte rendu d'activité de la présidence
- 4 – Formation Assistance à Maître d'ouvrage -AMO
- 5 – Stratégies et perspectives d'exploitation du rapport FORS- réflexion.
- 6 - Questions diverses

La séance est levée à 16 heures